



République Française
Liberté Égalité Fraternité

ST N°21/118

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE L'ANNÉE 2021
ARRÊTÉ TEMPORAIRE CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT - BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE**

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2131-1 et L2213-2,

Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10 et suivants, L325-1, L325-2 et L325-3,

Vu l'arrêté municipal n°20/235 en date du 31 décembre 2020 d'opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire d'Aubergenville au Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise n°2121-002 du 9 février 2021, portant sur la renonciation du transfert des pouvoirs de police spéciale en matière de voirie, de circulation et de stationnement sur l'ensemble du territoire de la CU GPS&O,

Vu la permission de voirie n°CTC 06-PV-2021-114 du 10 juin 2021, accordée par la CU GPS&O à la société VEOLIA CENTRE NORD IDF, des travaux sur le réseau d'eau potable, avenue de Dixmude et boulevard de la République,

Considérant la demande du 8 avril 2021 de la société VEOLIA CENTRE NORD IDF située 8 avenue des Aulnes à Meulan en Yvelines (78250), pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable boulevard de la République,

Considérant que pour assurer la sécurité, il convient de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au droit des travaux et pendant toute la durée du chantier,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 06 juillet 2021, la société VEOLIA est autorisée à exécuter les travaux annoncés dans sa demande dans un délai de 35 jours ouvrés .

Article 2 : Pendant la durée des travaux, les restrictions suivantes seront appliquées :

- Le boulevard de la République sera fermé à la circulation, dans sa partie comprise entre la Pierre Lefauchaux et avenue de Dixmude de 9 heures à 16 heures. Des déviations seront mises en œuvre par la société chargée des travaux.
- L'accès aux propriétés des riverains sera maintenu en permanence.

- Les tranchées devront obligatoirement être refermées en dehors des horaires de chantier.
- Les enrobés devront être refaits à l'identique.
- Une déviation piétonne sera mise en place par la société chargée des travaux.
- La société VEOLIA devra procéder à une pré-information au moins 24 h avant le commencement des travaux.
- Un libre accès aux organes de coupure des réseaux devra être maintenu pour les concessionnaires.
- En raison de la localisation du chantier, une pré-signalisation devra être installée en amont afin de prévenir les automobilistes de la fermeture de la voie en indiquant la durée.

Article 3 : Les véhicules en infraction feront l'objet de verbalisation et de mise en fourrière selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : La signalisation réglementaire de jour comme de nuit devra être conforme aux dispositions de l'Instruction ministérielle sur la circulation routière (quatrième partie, huitième partie) et sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, sous le contrôle du représentant de Monsieur le Maire. La société sera tenue pour seule et entière responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution des travaux. En outre, celle-ci devra en informer les riverains.

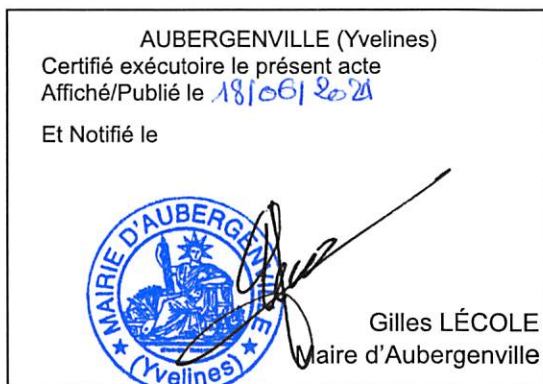
Article 5 : Les prescriptions techniques mentionnées dans la permission de voirie accordée par la CU GPS&O devront impérativement être respectées.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois qui pourra être formé auprès du Tribunal Administratif de Versailles par toute personne ayant intérêt à agir.

Article 7 : Ampliation

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Président de la CU Grand Paris Seine & Oise,
Monsieur le Commissaire de Police des Mureaux,
Madame la Responsable de la Police Municipale,
Société VEOLIA,
Pour exécution ou information, chacun en ce qui le concerne.



Fait à Aubergenville, le 15 juin 2021

Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

